

Conventions fiscales—Loi

Monsieur le président, je ne veux pas utiliser plus de temps de la Chambre sur ce projet de loi qui est très bien connu, le gouvernement précédent l'avait déjà présenté, et je suis heureux de voir qu'il y a bonne volonté pour accorder une adoption prioritaire à ce projet de loi.

● (1430)

[Traduction]

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, nous tenons à féliciter le ministre d'État (Finances) (M. Bussières) pour son discours. Il nous renseigne beaucoup plus que le ministre des Finances (M. MacEachen). A vrai dire, plus le ministre d'État (Finances) en fait, moins il en reste à faire au ministre des Finances.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: En fait, il en fait moins. Sa principale tâche est de brouiller les cartes, c'est-à-dire de feindre de répondre aux questions à la Chambre alors qu'en réalité il ne dit rien. Cela fait du bien d'entendre le ministre d'État (Finances) pour changer.

Or, la mesure à l'étude n'a rien d'extraordinaire, monsieur l'Orateur, mais si nous avons mis tellement de temps à l'adopter, c'est que notre système est mauvais. Si je me souviens bien, certaines de ces conventions fiscales ont été conclues directement par le ministre avec des pays tels que l'Espagne, le Libéria, l'Autriche, l'Italie et d'autres, il y a trois ou quatre ans. Il est extrêmement gênant pour le gouvernement canadien d'annoncer d'une année à l'autre aux pays qui ont ratifié ces conventions fiscales depuis longtemps sans doute que le Parlement canadien ne l'a pas encore fait parce que le gouvernement n'a pas su organiser ses travaux à la Chambre des communes de façon à faire adopter cette loi. Par conséquent, nous ne voulons certainement pas retarder ce projet de loi, et nous espérons qu'il sera adopté sans plus tarder.

D'autre part, je tiens à poser quelques questions sur certaines mesures à venir relatives à des conventions fiscales. La mesure à l'étude cet après-midi cherche à éviter une double imposition. J'aurais aimé que le parti gouvernemental évite de proposer des voies doubles durant la campagne électorale et je voudrais qu'il cesse de jouer double jeu avec les électeurs canadiens.

Une voix: Depuis les élections.

M. Crosbie: Oui, depuis les élections. Le gouvernement aime faire les choses en doubles, et tout semble indiquer qu'il va continuer—voies doubles, double imposition, duplicité.

Une voix: Propos ambivalents!

M. Crosbie: Mais avant de poursuivre, j'aimerais parler comme ancien ministre des Finances, car je l'ai été pendant quelques mois. A mon avis, les fonctionnaires de l'impôt méritent des éloges. Ce n'est pas normal. Je ne connais pas de contribuable dans tout le pays, de Saint-Jean à Vancouver ou

Victoria, qui ait des éloges à faire de la division de l'impôt ou de la politique fiscale. Mais quand j'étais ministre, j'ai trouvé que ces fonctionnaires travaillaient très fort. Le domaine est des plus compliqués du point de vue technique et ces gens font du bon travail.

Il est inquiétant de constater combien de temps s'est écoulé depuis que M. Neufeld a quitté le ministère. Il est parti en janvier ou février dernier, si je ne m'abuse, du moins au début de l'hiver. Il était sous-ministre adjoint à la Direction de la politique et de la législation de l'impôt et faisait de l'excellent travail. Mais M. Neufeld n'est plus au ministère des Finances; il occupe maintenant le poste de vice-président et économiste en chef à la Banque de Montréal. En fait, il y a quelques jours, j'ai lu dans les journaux le compte rendu d'un excellent discours qu'il a prononcé à Londres. Mais le ministère n'a toujours pas réussi à lui trouver de remplaçant.

J'ai lu dans le *Financial Post* un article où l'on faisait état des difficultés que connaît le ministère depuis un certain temps. L'article expliquait la nécessité pour la Direction de la politique et de la législation de l'impôt d'engager des grands spécialistes du droit fiscal, et signalait combien il était difficile de convaincre des avocats ayant de l'expérience dans ce domaine de travailler pour le ministère, en raison du traitement peu intéressant qui leur est offert. Le gouvernement devrait envisager la possibilité d'exclure les employés de cette Direction des barèmes de paie ordinaires de la Fonction publique, pour attirer des personnes de grande compétence. J'aurais souhaité avoir meilleure mémoire, mais il me semble qu'il y a déjà trois ou quatre ou six mois que M. Neufeld a quitté le ministère et nous sommes depuis sans sous-ministre adjoint à la Direction de l'impôt. M. Sid Rubinoff est le sous-ministre adjoint suppléant, mais il demeure chargé de son propre service et peut difficilement se partager entre ces deux postes lourds de responsabilités.

Nous savons également, d'après ce que nous avons vu et entendu, que le ministère examine en ce moment la question des dépenses fiscales ainsi que les moyens d'augmenter les recettes fiscales, l'opportunité de supprimer certains dégrèvements et bien d'autres sujets très importants. Il est très difficile de faire ce travail si l'on ne s'y consacre pas à plein temps et sans l'aide d'un grand expert à la tête de la Direction. Ainsi, monsieur l'Orateur, bien que ce service compte d'excellents employés, il faut renforcer l'équipe et lui donner un coup de main.

Comme j'ai moi-même été ministre, je puis assurer à la Chambre qu'il s'agit d'un domaine extrêmement complexe. Il intéresse tout le monde, du moins tous ceux qui gagnent de l'argent, tous les hommes d'affaires, tous les contribuables. Donc, énormément de Canadiens s'intéressent de très près à cette question; tous cherchent des échappatoires, des moyens d'éviter de payer de l'impôt ou d'alléger leur fardeau fiscal ou celui de leur entreprise. Le gouvernement va y laisser beaucoup de plumes à moins qu'on ne puisse trouver une solution. A mon avis, le gouvernement devrait songer à offrir un salaire deux fois plus élevé, s'il le faut, afin d'engager un homme super-compétent pour reprendre le poste de M. Neufeld au ministère.